

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2006**

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 11 Juillet 2006,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- | | |
|----------|--|
| 18/07/06 | MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT AU SEIN DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE BASSENS – CONTRAT D'ENGAGEMENT |
| 20/07/06 | MARCHE AMENAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE ST SATURNIN ET CHEMIN DE LA BRAZIERE AVENANT N° 2 POUR LES LOTS 1, 2 ET 3. |
| 21/07/06 | MODIFICATIONS CHAUFFERIE POUR PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE AU GYMNASE DU CHEF LIEU : SIGNATURE ACTE D'ENGAGEMENT AVEC ENTREPRISE RAVOIRE A CHAMBERY. |
| 22/09/06 | DROIT DE PREEMPTION URBAIN NON EXERCE |

ADMINISTRATION GENERALE

✓ R.N. 512 : DECLASSEMENT ET RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE ROUTIER COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- DE RECLASSER dans le domaine routier communal les sections de la R.N. 512 situées sur le territoire communal, conformément à l'article L 123-3 du code de la voirie routière ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

✓ ANIMAUX ERRANTS : - CONVENTION AVEC VILLE DE CHAMBEY (CAPTURE)
- CONVENTION AVEC SPA (FOURRIERE)

Sur proposition de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER les deux conventions à passer avec la Ville de Chambéry pour la capture des animaux errants et la Société protectrice des animaux pour la fourrière;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdits documents ;
- D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires à l'application de la présente décision.

PERSONNEL

✓ MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- DE MODIFIER le tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 1^{er} Octobre 2006 :

| SUPPRESSION | CREATION |
|--|---|
| d'un poste à temps non complet (26 heures hebdomadaires) d'EDUCATRICE JEUNES ENFANTS | d'un poste à temps non complet (26 heures hebdomadaires) d'EDUCATRICE PRINCIPALE JEUNES ENFANTS |

- D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires à l'application de la présente décision.

./...

INTERCOMMUNALITE

✓ CHAMBERY METROPOLE : AVANT-PROJET D'AGGLOMERATION

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** avoir pris connaissance, dans ses grandes lignes, du projet d'agglomération de Chambéry Métropole,
- **ADHERE** aux divers engagements collectifs inscrits dans le document.

URBANISME

✓ LOGEMENTS SOCIAUX : OBJECTIFS REALISATION PLAN TRIENNAL 2005-2007

Le Conseil Municipal, à l'exception de quatre abstentions,

- **CONFIRME** sa détermination à contribuer à la production de logements sociaux sur Bassens, notamment par l'inscription d'emplacements réservés au PLU qui deviendra opérationnel en 2007 ;
- **MET L'ACCENT** sur les difficultés rencontrées qui ont allongé les délais pour la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi SRU en matière de logements sociaux, au cours des cinq dernières années :
 - hausse exceptionnelle de la valeur des terrains à construire,
 - finalisation du SCOT,
 - élaboration du PLU (en phase d'achèvement),
 - intervention de l'architecte des bâtiments de France qui a retardé le permis de construire d'un projet incluant 19 logements sociaux,
 - territoire communal restreint : sur 311 hectares, près d'une centaine est inconstructible (institutions ou équipements publics).Ces données convergentes ont retardé considérablement la construction de logements, quelque soit leur catégorie.
- **PRECISE** que le PLU qui sera mis à l'enquête publique à la fin de cette année, permettra de commencer l'aménagement du versant des Monts ainsi que la construction de plusieurs quartiers nouveaux (ancien secteur Pinguely-Haulotte, avenue de Bassens).

Les orientations du SCOT fixent une perspective de population à Bassens de 5 200 habitants en 2020. Cet accroissement de 1 300 habitants en 15 ans représente environ 600 logements nouveaux dont 200 locatifs sociaux. Il constitue l'effort maximal que notre collectivité et le cadre de vie voulu par les concitoyens sont en mesure de supporter sur cette période.

- **PREVOIT**, selon les permis déjà accordés, la livraison de 20 logements sociaux dans la période triennale 2005-2007 en sachant que celle-ci n'est que l'amorce d'un effort engagé qui produira pleinement ses effets qu'à la fin de la présente décennie.

✓ P.L.U. – ZONES AU DES MONTS : DEMANDES DE SUBVENTION POUR ETUDE DE PREFAISABILITE D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- **DE SOLLICITER** une subvention pour l'étude de préfaisabilité d'aménagement des zones AU du secteur des Monts auprès de :
 - la REGION RHONE-ALPES dans le cadre du dispositif d'appui aux communes pour l'aménagement de zones d'habitat, prévu au contrat d'agglomération de Chambéry Métropole
 - le DEPARTEMENT DE LA SAVOIE à travers la Communauté d'agglomération Chambéry Métropole dans le cadre de l'action 1.2 du contrat territorial de Chambéry.

PROCHAINE REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 15 OU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2006